



## Conseil Municipal du 23 juillet 2020 Théâtre de Verdure 18 heures 30

---

*Les problèmes de réseaux et de réception d'internet n'ont pas rendu la retransmission en direct de cette séance publique sur youtube.*

### Réunion d'Avant-Conseil

Deux sujets avaient été proposés à la discussion pour cette réunion d'avant-conseil :

- **Le déplacement de l'autel de Guilhem vers l'absidiole sud de l'Abbaye.**

Le premier sujet a été provoqué par la demande fréquente dans les questionnaires de Démocratie de Proximité et par la visite de contrôle du restaurateur de l'autel en présence des organismes concernés. Toutes les parties présentes à la réunion du 2 juillet se sont prononcées favorablement à la remise de l'autel dans l'absidiole sud.

Avec une demande de la DRAC de rénover préalablement l'absidiole.

Par ailleurs, les Sœurs souhaitent profiter de ce transfert pour opérer une réorganisation liturgique de l'Abbaye pour l'exercice du culte.

Après discussion sur la forme de la consultation de la population, il a été arrêté la formule suivante :

- Préparation d'une présentation argumentée des modifications proposées.
- Réunion d'une commission ouverte sur le sujet pour clarification de l'argumentaire de ces propositions
- Communication du projet via la Lettre du Verdus et une petite exposition (à l'Abbaye et en Mairie)
- Recueil des avis des personnes qui se sentent concernées sans formalisme – a priori.

- **L'information sur le projet de vidéo-surveillance.**

Lors de sa visite M. le Sous-Préfet nous a invités à lancer des projets pour aider à la relance économique.

La mise en place d'une vidéo-surveillance sur les parkings et sur le carrefour Place du Portal-Gd Chemin du Val de Gellone n'a pu entrer dans cette procédure assez rapidement.

Clément STHELE présente le projet et ses difficultés techniques.

Projet qui ne soulève pas d'objection. La proposition d'élargir la vidéo-surveillance sur des rues ou la Place de la Liberté est écartée.

# Réunion du Conseil Municipal

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, STEHLE C,

**Absent excusé** : KROGSDALH A procuration à SIEGEL R, QUEVREUX M procuration à BRUNEL MINAZZO D, NICAISE V procuration à GILHET B. Le quorum est atteint la séance est ouverte.

Mme RIVIERE Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

## **1- Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.**

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 tel que présenté.

Monsieur le Maire ouvre alors la séance et propose de suivre l'ordre du jour :

## **2 - Lecture de la Charte de l'élu local :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entend lecture de la charte de l'élu local tel que:

Article 1: L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Article 2: Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Article 3: L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Article 4: L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Article 5: Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Article 6: L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Article 7: Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

## **3- Vote des taux des taxes locales 2020 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au moment du vote du budget 2020, il convient de se prononcer sur les taux des taxes locales ;

Il propose au Conseil Municipal de fixer les taux des différentes taxes locales pour l'année 2020 de la façon suivante :

Foncier bâti : 11,00 %

Foncier non bâti : 134,58 %

**Vote : à l'unanimité**

## **4- Vote des budgets primitifs 2020 :**

L'ordonnance du 25/03/2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 a reporté le vote des budgets au 31/07/2020.

Mr Moresmau Jean Philippe, délégué aux finances, présente une vue d'ensemble des différents budgets de manière conceptualisé, en mettant l'accent sur les opérations réelles de chaque budget.

## Vue d'ensemble: opérations réelles

Budget	Type	Dépenses	Recettes
Général	Fonctionnement	527 417,97 €	299 631,49 €
Général	Investissement	180 735,81 €	123 322,54 €
Parking	Fonctionnement	51 012,96 €	411 500€
Parking	Investissement	105 884,49 €	65 965,55 €
Musée	Fonctionnement	26 700,00 €	1 000,00 €
Musée	Investissement	18 697,99 €	13 206,99 €
CCAS	Fonctionnement	5 001,38 €	1,38 €
Totaux		915 450,60 €	915 450,60 €
Totaux fonctionnement		610 132,31 €	712 955,52 €
Totaux investissement		305 318,29 €	202 495,08 €

La présentation distribuée au public est disponible sur le site internet de la Mairie ainsi que tous les documents budgétaires ou sur demande au secrétariat.

Le Conseil Municipal souhaite par l'adoption de ces budgets encourager les associations locales avec une plus grande implication de la Municipalité. Les élus souhaitent également favoriser l'organisation de manifestations culturelles de tout genre et redynamiser l'action sociale.

2020 est une année particulière : la recette essentielle de la commune (droits de stationnement) s'est vue durant les deux mois de confinement réduite à néant avec une perte estimée à 90 000 € environ par rapport à 2019.

La mesure annoncée par le gouvernement et réaffirmée par le Sous-Préfet lors de sa visite du 27/06/2020 stipule que les recettes fiscales des communes et des intercommunalités ainsi que les recettes domaniales (notamment les recettes de stationnement) seront compensées par une enveloppe qui sera calculée individuellement, par rapport à une moyenne des recettes sur trois ans (2017, 2018, 2019).

Etant donné que les budgets primitifs ont été présentés il convient au Conseil de se prononcer

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES	PARKING	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	656 022,24 €	656 022,24 €	FONCTIONNEMENT	415 603,65 €	415 603,65 €
INVESTISSEMENT	180 735,81 €	180 735,81 €	INVESTISSEMENT	109 165,49 €	109 165,49 €
TOTAL	836 758,05 €	836 758,05 €	Total	524 769,14 €	524 769,14 €

MUSEE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	67 191,00 €	67 191,00 €
INVESTISSEMENT	18 697,99 €	18 697,99 €
TOTAL	85 888,99 €	85 888,99 €

CCAS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 001,38 €	5 001,38 €

**Vote : à l'unanimité**

### **5- Création de délégations et de 7 postes de conseillers municipaux délégués.**

Le Maire est chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut déléguer, par arrêté, certaines de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal. M. le Maire propose de créer 14 délégations dans les domaines suivants :

- Délégation aux Finances (Moresmau JP)
- Délégation au Personnel (Brunel Minazzo D)
- Délégation à la Culture et Animations (Brunel Minazzo D)
- Délégation au Patrimoine (Hombert B)
- Délégation domaine Social (Krogsdahl A)
- Délégation Territoires et Ecart, (Gilhet B)
- Délégation Sport (Gilhet B)
- Délégation Cérémonies (Gilhet B)
- Délégation Economie et Tourisme (Nicaise V)
- Délégation Environnement et Energie (Quévrex M)
- Délégation Informatique et Moyens de communications (Stéhlé C)
- Délégation Police & Sécurité (Theule JC)
- Délégation Service Technique (Vedel P)
- Délégation Urbanisme & Aménagement (Moresmau JP)

En plus des 3 adjoints, Mr Le Maire propose de créer 7 postes de conseillers Municipaux délégués. Des arrêtés seront pris pour nommer chaque élu dans sa délégation.

**Vote : à l'unanimité**

### **6- Commission Communal des Impôts Directs :**

Dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire doit être ordonnancée. Dans les communes de moins de 2 000 habs, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires se fait par le directeur des services fiscaux dans les 2 mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Il est demandé au Conseil Municipal de soumettre une liste de personnes parmi laquelle 12 personnes seront nommées.

ALIBERT Christine	3 Rue Descente du Portal	34150 St-Guilhem-le-Désert
BONNAFOUS Christophe	27 Chapelle des Pénitents	34 150 St-Guilhem-le-Désert
BONNET Guilhem	Rue Descente du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
CONDUZORGUES Marie-France	16 rue Font du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
HARDY Véronique Jeanne	25 rue du Bout du Monde	34 150 St-Guilhem-le-Désert
LEFRESNE Philippe	5 Gd chemin du Val de Gellone	34 150 St-Guilhem-le-Désert
MARGUERIE Christine	1 Rue Chapelle des Pénitents	34 150 St-Guilhem-le-Désert
PRIN Jean-Lou	3 rue Cabinet du Géant	34 150 St-Guilhem-le-Désert
RAOUL Aurore	2 avenue Guillaume d'Orange	34 150 St-Guilhem-le-Désert
VAREILHES Gérard	16 Place de la Liberté	34 150 St-Guilhem-le-Désert
THEULE Jean-Claude	24 rue Font du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
VIDAL Jean-Alexandre	4 rue du Planol	34 150 St-Guilhem-le-Désert
DELAPOYADE GUY	1 Avenue St Benoit d'Aniane	34 150 St-Guilhem-le-Désert
VALEPYN Claire ep. FONZES	12 avenue St Benoit d'Aniane	34 150 St-Guilhem-le-Désert
SEGALA Guillaume	6, Rue Descente du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
LARKINS Hélène	1 Grand Chemin val de Gellone	34 150 St-Guilhem-le-Désert
SOLLIER Josette	16 Place de la Liberté	34 150 St-Guilhem-le-Désert
SEVERAC Yvan	Les Lavagnes	34 150 St-Guilhem-le-Désert
RICHARD Jean-Claude	1 Place de la Liberté	34 150 St-Guilhem-le-Désert
PROUGET Jacques	15 Rue Chapelle des Pénitents	34 150 St-Guilhem-le-Désert
SEGALA Michel	30 rue du Bout du Monde	34 150 St-Guilhem-le-Désert
STROUTINSKY Barbara ep.VIDAL	40 rue Font du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
ROCCO Catherine	6 rue du Teron	34 150 St-Guilhem-le-Désert

Le Conseil municipal soumet cette liste aux services fiscaux.

**Vote : à l'unanimité**

### **7- Désignation du délégué communal au sein du Syndicat Mixte « Hérault Energie »**

Le Conseil Municipal du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Hérault Energie doit désigner un représentant qui sera amené à siéger au sein des assemblées générales du syndicat Mixte Hérault Energie, conformément à l'article 7 des statuts du syndicat Mixte.

Mr Mathieu QUEVREUX est nommé délégué au Syndicat Hérault Energie.

**Vote : à l'unanimité**

### **8- Désignation d'un correspondant défense**

La circulaire du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient désigner un correspondant défense.

Cet élu a vocation d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce à des actions de proximité.

Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

La candidature de Monsieur Benoit GILHET est proposée.

**Vote : à l'unanimité**

### **9-Désignation des représentants de la commune à l'Agence Inter Régionale des Chemins de St Jacques de Compostelle**

Vu que la commune de Saint Guilhem est adhérente à l'Agence de Coopération Interrégionale des Chemins de Saint Jacques de Compostelle, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal auprès de cette instance.

Mr Robert SIEGEL et Mr Bernard HOMBERT sont proposés pour représenter la commune au sein de l'Acir Chemins de Saint-Jacques.

**Vote : à l'unanimité**

### **10- Désignation du représentant et d'un élu délégué pour représenter la commune de ST GUILHEM LE DT au sein de l'Ass « Les Plus beaux Villages de France »**

Le Conseil Municipal propose Mr Robert SIEGEL comme Et Mr HOMBERT Bernard, élu

délégué pour représenter la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT. **Vote : à l'unanimité**

### **11- Désignation du délégué à la protection des données**

Depuis le 25/05/2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) approuvé par le Parlement Européen en avril 2016.

Il convient de désigner au sein de la collectivité un Délégué à la Protection des Données qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD en collaboration avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

Son rôle sera de Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;

Le conseil municipal propose la désignation de Monsieur Jean Philippe MORESMAU

**Vote : à l'unanimité**

### **12- Désignation des membres du CCAS**

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Le CCAS développe différentes activités et missions directement orientées vers les populations concernées. Ses principaux champs d'intervention sont la lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), le service d'aide à domicile, la prévention et l'animation pour les personnes âgées, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, et le soutien aux personnes en situation de handicap.

Selon l'article 7 du décret 95-562 du 06/05/1995 relatifs aux Centres communaux d'Action Sociale, il est après chaque renouvellement du Conseil Municipal demandé de renouveler les membres du Conseil d'administration du CCAS. Celui-ci se compose de 4 membres élus et du même nombre de membres non élus.

<b>Membres élus</b>	<b>Membres non élus</b>
Président : SIEGEL Robert	
Vice-Président : JORGENSEN Anette	JAUDON Marie-Line
MORESMAU Jean-Philippe	BONER Barbara
BRUNEL-MINAZZO Delphine	FONZES Olivier
QUEVREUX Mathieu	RIBES Jean Sébastien

**Vote : à l'unanimité**

### **13- Exonération des droits de terrasses durant la période confinement :**

Il serait souhaitable d'exonérer une partie des droits de terrasses des commerçants utilisant l'espace public suite au confinement et en l'absence d'activité commerciale durant cette période. Il s'agirait donc de faire une remise gracieuse exceptionnelle des droits de terrasses pour les mois de mars avril et Mai, pour les établissements suivants :

La Taverne de l'Escuelle, Le Logis des Pénitents et La source du Verdus. Un mois supplémentaire sera déduit pour l'établissement Vent de Soleil.

**Vote : à l'unanimité**

### **14- Demande de prorogation à l'Etat de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) 2017 pour la mise en accessibilité du parvis de la Mairie :**

L'Etat avait attribué une subvention à la commune dans le cadre de la DSIL 2017 d'un montant de 23 540 € pour la mise en accessibilité du parvis de la Mairie.

Le 04/02/2020, une première prorogation a été accordée prolongeant d'un an la subvention jusqu'au 25 Août 2020.

Compte-tenu :

- de la crise sanitaire qui n'a pas permis de faire avancer ce dossier pour commencer dans les temps
- de l'impossibilité de lancer des travaux sur St-Guilhem-le-Désert en période estivale,
- du contentieux de la commune avec l'installateur du monte-handicapé défectueux, à savoir la société Thyssenkrupp Ascenseurs,

La Commune souhaite traiter ce contentieux avec la société Thyssenkrupp, et lancer ces travaux dans les meilleurs délais. Néanmoins, afin de conserver la subvention DSIL 2017, il convient de demander à l'Etat de proroger une nouvelle fois d'un an cette subvention à titre exceptionnel.

**Vote : 10 pour – 1 abstention**

### **Sujets abordés par le public présent en fin de conseil :**

- Comment lutter contre le camping, qui est interdit, à Brunan ? Et interdire au moins la seconde terrasse. Le Conseil étudiera les solutions à mettre en œuvre.
- Ne faudrait-il pas tailler le platane de la Place de la Liberté ? La réflexion sera menée à l'automne.
- Ou en est la suppression des fils électriques entre Brunan et la Clamouse qui devait intervenir, mais a semble-t-il été reporté suite au confinement ? La question sera posée.
- Comment demander si l'on peut organiser une manifestation dans l'église abbatiale ? S'adresser à Baptiste AURIOL qui centralise les demandes.
- Besoin de nettoyage des rues au Karcher. Pierre VEDEL et les services techniques sont en train de demander des devis pour renouveler un matériel obsolète.
- Interventions de nettoyage du Verdus dans le village demandée. M. le Sous-Préfet organise une réunion le 8 Septembre avec les services de l'Etat pour nous indiquer les règles à suivre pour une telle opération.
- Demande d'éléments sur les péripéties de la mise à l'écart de M. Lilian Maury et leurs coûts. Le Conseil fera une note synthétique de cette opération.